

AVIS DE CONTESTATION

FORMULE 13.2

Province du Nouveau-Brunswick

BILLET DE VIOLATION

Numéro du billet de violation Emplacement de la cour nommée sur le billet Date de délivrance du billet Agence de délivrance

(Joindre à cet avis une copie du billet de violation contesté.)

PERSONNE NOMMÉE SUR LE BILLET DE VIOLATION

Prénom Initiale Nom de famille Date de naissance

Adresse postale Municipalité Province / État Code postal / Code ZIP

Numéro de téléphone à la maison Numéro de téléphone au travail Numéro de télécopieur Courriel

VEUILLEZ COCHER LA CASE APPROPRIÉE

1. Je suis: la personne nommée sur le billet de violation.
 un(e) représentant(e) autorisé(e) de l'entreprise nommée sur le billet de violation.
 un(e) représentant(e) autorisé(e) agissant conformément aux directives particulières de la personne nommée sur le billet de violation.

Renseignements concernant le (la) représentant(e) autorisé(e)

(à ne remplir que si vous n'êtes pas la personne nommée sur le billet de violation)

Prénom et initiale Nom de famille

Adresse postale Municipalité Province / État Code postal / Code ZIP

Numéro de téléphone à la maison Numéro de téléphone au travail Numéro de télécopieur

Courriel

2. L'infraction qui suit m'est reprochée :

À ou près de _____ adresse _____ (N.-B.)

Le ou vers le _____ jour/mois/année _____ à _____ HH:MM

En contravention de _____ Loi _____ l'article _____

3. Choisissez l'une des options suivantes:

- Je comprends que, en déposant le présent avis de contestation, je plaide **non coupable** à l'accusation indiquée sur le billet de violation numéroté E : _____ ou M : _____ et je demande de subir un procès.
- OU**
- En déposant le présent avis de contestation, je demande la tenue d'une audience afin de **plaider coupable** à l'accusation indiquée sur le billet de violation numéroté E : _____ ou M : _____ et de présenter des observations quant à la pénalité prévue.

4. Vous avez le droit de demander que l'instance se déroule dans la langue officielle de votre choix.

Je demande que l'instance se déroule :

en français en anglais

Vous avez également le droit, en vertu de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, de demander que le billet de violation soit traduit par un traducteur officiel.

Oui, je demande que le billet de violation soit traduit : en français en anglais

Non, je ne demande pas que le billet de violation soit traduit.

5. Par quel moyen souhaitez-vous être avisé(e) des date, heure et lieu fixés pour votre comparution devant la cour?
(Le personnel de la cour n'utilisera qu'un seul mode de notification pour vous communiquer ces renseignements.)

par la poste par télécopieur par courriel :

Veillez envoyer l'avis de procès ou d'audience, selon le cas :

à la personne nommée sur le billet de violation

au (à la) représentant(e) autorisé(e)

6. Veuillez indiquer les dates auxquelles vous ou votre représentant(e) ne pourrez pas vous présenter à la cour ainsi que les motifs de cet empêchement.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS – PRIÈRE D'EN FAIRE LA LECTURE

• Si vous souhaitez contester l'accusation indiquée sur votre billet de violation ou présenter des observations quant à la pénalité prévue, vous devez remplir le présent avis de contestation, puis le déposer auprès du greffe de la cour nommée sur votre billet de violation. Vous pouvez soit envoyer l'avis dûment rempli à cette cour par la poste, par courriel ou par télécopieur, soit le déposer en personne à ce greffe.

JOINDRE au présent avis de contestation une copie de votre billet de violation.

- **Contestation de l'accusation** – Si vous demandez la tenue d'un procès afin de contester l'accusation, vous serez réputé(e) avoir inscrit un plaidoyer de non-culpabilité au moment du dépôt de l'avis de contestation.
- **Observations quant à la pénalité prévue** – Si vous demandez la tenue d'une audience pour présenter des observations quant à la pénalité prévue, vous devrez inscrire un plaidoyer lors de votre audience. Après avoir inscrit un plaidoyer de culpabilité, il vous faudra informer le juge de votre capacité de payer. Le juge peut réduire le montant que vous êtes tenu(e) de payer, en vous imposant l'amende pour l'infraction sans vous imposer le montant supplémentaire de 20 % exigé en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*. (Ce montant supplémentaire est inclus dans la pénalité prévue mentionnée sur votre billet de violation.) Le juge peut également prolonger le délai pour le paiement de l'amende.
- **Avis de procès / audience** – Lorsque le greffe de la cour aura reçu votre avis de contestation dûment rempli, les date et heure de votre procès ou de votre audience, selon le cas, seront fixées et vous (ou votre représentant(e) autorisé(e)) en recevrez un avis par le mode de notification que vous aurez sélectionné dans le présent avis de contestation, à savoir par la poste, par télécopieur ou par courriel. Si vous ne recevez pas d'avis de date de procès ou d'audience dans les trente jours qui suivent le dépôt de cet avis de contestation, veuillez communiquer avec le greffe de la cour nommée sur votre billet de violation.
- **Avis de changement d'adresse ou de coordonnées** – Vous DEVEZ aviser par écrit le greffe de la cour nommée sur votre billet de violation de tout changement d'adresse ou de coordonnées.
- **Demande de divulgation** – Vous avez le droit de demander la preuve relative à l'infraction que vous auriez commise; pour ce faire, communiquez avec le bureau du procureur de la Couronne dans votre région.
- **Défaut de comparution** – Si vous ne comparez pas aux date, heure et lieu prévus pour votre procès ou votre audience, selon le cas, vous pourriez être déclaré(e) coupable de l'infraction et tenu(e) de payer une amende. En pareil cas, vous recevrez un avis de la cour contenant des renseignements concernant le paiement de l'amende et les conséquences d'un défaut de paiement de l'amende, qui peuvent inclure la suspension de votre permis de conduire.

Veillez en informer la cour si, après avoir déposé cet avis de contestation, vous décidez de payer le plein montant de la pénalité prévue et que vous ne souhaitez plus la tenue d'un procès ou d'une audience, selon le cas.

Emplacement des tribunaux de la Cour provinciale

BATHURST

254, rue St. Patrick
2e étage, bureau 223
Case postale 5001, Bathurst, N.-B., E2A 3Z9
(C) PC-Bathurst-CP@gnb.ca
(T) (506) 547-7448
(N) (506) 547-2155

CAMPBELLTON

157 rue Water, 2e étage, bureau 202
Case postale 5001, Campbellton, N.-B., E3N 3H5
(C) PC-Campbellton-CP@gnb.ca
(T) (506) 789-2186
(N) (506) 789-2337

EDMUNDSTON

Bureau 235, Carrefour Assomption
121, rue de l'Église
Case postale 5001, Edmundston, N.-B., E3V 3L3
(C) PC-Edmundston-CP@gnb.ca
(T) (506) 735-2396
(N) (506) 735-2026

SAINT JOHN

10, Place Peel
Case postale 5001, Saint John, N.-B., E2L 3G6
(C) PC-SaintJohn-CP@gnb.ca
(T) (506) 658-3759
(N) (506) 658-2568

MONCTON

Palais de justice Moncton
145, boulevard Assomption
Case postale 5001, Moncton, N.-B., E1C 8R3
(C) PC-Moncton-CP@gnb.ca
(T) (506) 856-3226
(N) (506) 856-2307

MIRAMICHI

673, route King George
Miramichi, N.-B., E1V 1N6
(C) PC-Miramichi-CP@gnb.ca
(T) (506) 627-4047
(N) (506) 627-4018

FREDERICTON

Palais de justice, salle 105
427, rue Queen
Case postale 6000, Fredericton, N.-B., E3B 5H1
(C) PC-Fredericton-CP@gnb.ca
(T) (506) 444-3612
(N) (506) 453-2120

WOODSTOCK

689, rue Main
Case postale 5001, Woodstock, N.-B., E7M 5C6
(C) PC-Woodstock-CP@gnb.ca
(T) (506) 325-3906
(N) (506) 325-4415